

# Responsabilités des membres du conseil d'administration et attentes à leur égard

Notre succès soutenu est tributaire de l'engagement et de la participation active d'un groupe restreint de personnes élues qui saisissent le privilège qui leur est donné de servir et d'assumer un rôle de leadership. L'AFP – section du Québec s'attend à ce que les membres du conseil d'administration défendent avec zèle ses intérêts, fassent connaître avec enthousiasme sa mission et sa vision, aspirent au perfectionnement de leurs compétences professionnelles et jouent un rôle de premier plan dans le perfectionnement de notre leadership et dans nos activités de financement.

## PARTICIPATION PERSONNELLE ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Être bien informés afin de faire connaître notre mission, nos stratégies, nos politiques, nos programmes, nos forces et nos besoins.

### **Assiduité aux réunions du conseil**

Assister aux réunions du conseil d'administration.

### **Participation à des comités**

Participer activement et être disposés à présider ou coprésider un comité.

## PERFECTIONNEMENT DU LEADERSHIP

### **Sollicitation**

Rencontrer chaque année un donateur ou un partenaire potentiel en vue d'obtenir un don ou un partenariat.

### **Recrutement des membres du conseil**

Identifier les candidats au conseil qui sauront le mieux représenter notre profession.

### **Recrutement des membres de la section du Québec**

Identifier les membres potentiels à joindre la section du Québec

### **Autoévaluation**

Faire une autoévaluation annuelle pour mesurer leur rendement.

## ATTENTES EN MATIÈRE DE SOUTIEN FINANCIER

### **Soutien annuel à la campagne EMC**

Verser un don personnel exemplaire dans le but d'établir des niveaux de dons significatifs.

### **Dotation**

Aspirer à faire un don planifié, p. ex., legs, polices d'assurance vie, fiducies de bienfaisance.

*Adopté le 23 avril 1999 par le conseil d'administration de la Fondation de l'AFP.*

*Adopté le 24 juillet 1999 par le conseil d'administration de l'AFP.*

*Modifié en octobre 2000 par les conseils d'administration de l'AFP et de la Fondation de l'AFP.*

*Modifié le 10 janvier 2009 par le comité exécutif de l'AFP.*

*Modifié le 5 septembre 2017 par la section du Québec.*

